



affiché le 16/05/23

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
-----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
-----  
COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE  
N° 2023 / 104**

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 21

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant convocation du 9 mai 2023.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT (adjoints), Sophie DUFIT, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAILICHE, Silvia LARRANDART, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR.

Absents représentés : Jocelyne PION, Jean-François FICHOT.

Absents excusés : Dominique AGUILAR, Bernard CLEMENT, Lucas MANUEL.

Absents : Nabil HAMAM, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Pascal LENOIR.

*Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Aliénation*

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

**ALIENATION DU 5 RUE HENRY GERARD AU PROFIT DE MESSIEURS WILFRIED JEFFERSON POMPONNE, ERWAN POMPONNE ET PHILIBERT POMPONNE**

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que Messieurs Wilfried Jefferson POMPONNE, Erwan POMPONNE et Philibert POMPONNE ont sollicité la ville de Tonnerre afin d'acquérir le bien communal sis sur les parcelles cadastrées AE 563-567- 538, situées 5 rue Henry Gérard.

- Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 9 mai 2023;
- Considérant que l'immeuble sis 5 rue Henry Gérard appartient au domaine privé communal ;
- Considérant que cette propriété est dégradée et laissée à l'abandon depuis plusieurs années ;

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

<b>Pour : 23</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

- De céder à Messieurs Wilfried Jefferson POMPONNE, Erwan POMPONNE et Philibert POMPONNE les parcelles AE 563-567- 538 au prix de 20 000€ hors taxes et hors frais de mutation ;
- De confier à la SCP Gandré Guilpain, notaires à Tonnerre, le soin d'établir l'acte authentique de vente dont les frais seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer l'acte correspondant.



-----  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre